

Bureau communautaire

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE : organe politique de la CCPO

Les membres de ce bureau, composé du Président et de 6 Vice-présidents, sont élus au sein du conseil communautaire en début de mandat et chacun représente une commune. Le bureau communautaire se réunit tous les quinze jours pour examiner et arbitrer les dossiers qui lui sont soumis.

Le Président représente l'exécutif. Il définit la politique communautaire et assure la réalisation des décisions du conseil. Il représente la CCPO dans les actes de la vie civile. Chef des services de la CCPO, il est également l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes de la communauté de communes.

Les Vice-présidents au nombre de 6, reçoivent délégation du Président et agissent sous sa responsabilité dans un ou plusieurs domaines de compétences. Ils sont force de proposition en travaillant avec les commissions communautaires.



•

Président : Jean-Jacques BRUN

Maire de Ternay



-

1er vice-président : Raymond DURAND

Maire de Chaponnay

Délégations :

Hydraulique/Erosion

Contrat de milieu

Ambroisie

-

2ème vice-président : José RODRIGUEZ

Maire de Simandres

Délégations :

Aménagement du territoire

Programme Local pour l'Habitat (PLH)

Finances



-

3ème vice-président : Pierre BALLELIO

Maire de Saint-Symphorien-d'Ozon

Délégations :

Patrimoine

Transports/covoiturage

-

4ème vice-président : Jean-Philippe CHONE

Maire de Communay

Délégations :

Développement économique

Emploi



-

5 ème vice-président : Jacques BLEUZE

Maire de Sérézin-du-Rhône

Délégations :

Communication

Ecoles de Musique

Chemins de randonnée

Accessibilité



-

6 ème vice-président : Jacky ROZIER

Maire de Marennes

Délégation : Voirie